Publié le 24/04/90

DÉPARTEMENT

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 24 Avril 1990

Objet :

Extension de l'Ecole au Canton de LEVENS.

L'an mil neuf cent cent quatre vingt dix

et le vingt quatre avril

à seize heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9004/15

ou Représentés

Présents : MM ASTIER, AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, BOUIGES, CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, THAON, DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GUIGONIS, LELEUX LAUGIER, MARIA, MARY, MORANI, MURRIS, PASCAL, PRICCO SANTUCCI, MMme BELLON, SARAMITO.

Le Président indique qu'une demande d'extension de l'Ecole au Canton de LEVENS nous est parvenue et que le Conseil Général a donné son accord.

L'étude de cette extension est en cours de réalisation par la Direction de l'Ecole.

Toutefois, les Communes qui accueilleront un centre d'enseignement cette année, ne pourront pas pour l'instant être intégrées dans le Syndicat mixte. Il y aura donc lieu de passer des conventions avec ces Communes pour le fonctionnement de la prochaine année scolaire.

Ouï l'exposé du Président, le Comité :

1) décide que l'Ecole s'étende sur le Canton de LEVENS.

2) charge le président de signer les conventions de fonctionnement avec les Communes qui accueilleront un centre d'enseignement pour l'année scolaire 1990/91.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

REÇU LE
03 MAI 1990
A LA PREFECTURE
DES ALPES-MARITIMES

SFDI - UZÈS (GARD) Mairies - 1371